

GAZIFERE INC.
ALLOCATION DU COMPTE AJUSTEMENT DU COUT DU GAZ ET
CALCUL DE LA RECUPERATION/(REBOURSEMENT) TOTAL PAR TYPE DE CLIENT
PERIODE DE REFERENCE: 1^{ER} OCTOBRE 2004 AU 31 DECEMBRE 2005

No de ligne	Description	1	2	Total 3 = 1+2
1	Solde non récupéré des comptes différés d'EGD d'années antérieures	19,881		19,881
2	Ecart provenant du Rider C	78,098		78,098
3	Impact du changement de volume souscrit dans le calcul du Tarif 200 pour l'année témoin 2005	55,720	14,780	70,500
4				
5	Montant dû à la liquidation du solde du compte cumulatif de gaz selon les dispositions générales - ententes de service de transport article 11 a) et b)	(12,484)		(12,484)
6				
7	Variation du crédit service-T et du prix du rachat de gaz en période d'interruption due à la valeur calorifique	(16,307)		(16,307)
8				
9	Ajustement au coût de Niagara Gas pour 2004 et 2005	45,827	12,156	57,983
10	Impact de la variation du prix durant l'année sur le compte cumulatif de gaz	44,622		44,622
11	Solde du compte ajustement du coût du gaz au 30 septembre 2005	215,357	26,936	242,293 (1)
12	Montant à récupérer (rembourser) pour la période d'octobre 2005 à décembre 2005:			
13	Ajustement au coût de Niagara Gas	5,679	1,839	7,518
14	Ecart provenant du Rider C	(148,845)		(148,845)
15	Variation du crédit service-T et du prix du rachat de gaz en période d'interruption due à la valeur calorifique	(3,038)		(3,038)
16				
17	Impact de la variation du prix durant l'année sur le compte cumulatif de gaz	102,441		102,441
18	Solde du compte ajustement du coût du gaz au 31 décembre 2005	171,594	28,775	200,369 (2)
19	Liquidation du solde cumulatif des montants reliés aux comptes ajustement du coût du gaz se rapportant aux années antérieures	(116,070) (3)		(116,070)
20				
21	Récupération (remboursement) des comptes différés d'EGD liquidés en 2006:			
22	Rider E	51,373	13,627	65,000 (4)
23	Liquidation des comptes différés	(32,237)	(9,535)	(41,772) (4)
24	Montant net	\$ 74,660	\$ 32,867	\$ 107,527 (5)

Notes: (1) Voir G1-2, document 1, page 1 de 2, ligne 35, colonne 13.
(2) Voir G1-6, document, page de ligne 35, colonne 13.
(3) Ce montant correspond au solde cumulatif des montants reliés aux comptes ajustement du coût du gaz d'années antérieures qui n'ont pu être remboursés aux clients. Etant donné que les clients non retracables appartiennent aux tarifs 1 et 2, Gazifère propose d'allouer ce montant aux clients gaz de réseau et achat/revente aux tarifs 1 et 2 seulement.
(4) Tel qu'il avait été prévu dans la lettre du 13 mars 2006 dans le cadre du dossier ajustement de tarifs du mois d'avril.
(5) Etant donné le montant en cause, Gazifère propose de maintenir ce solde dans le compte ajustement du coût du gaz jusqu'à la fin de l'exercice financier 2006.